

# FO

## Formation professionnelle : un droit collectif, une obligation de l'employeur !

- **Oui** la formation professionnelle initiale et continue constitue un droit statutaire fixé par l'article 22 du Statut général des fonctionnaires.
- **Oui** organisée dans un cadre ministériel, elle doit privilégier les actions favorisant le déroulement de carrière statutaire et la promotion sociale des agents, et non à répondre aux seuls besoins d'adaptation des compétences à « l'instant t »...ou pire servir d'alibi aux restructurations et mesures d'économie !
- **Non** le compte personnel de formation, issu de la transposition des ordonnances « Travail » de 2016 dans le secteur public, ne constitue aucunement un « nouveau droit ». Il vise à affaiblir les dispositifs collectifs et dédouaner l'employeur de ses responsabilités en matière de gestion des carrières et prise en charge des réformes et restructurations, le tout en renforçant l'arbitraire au niveau de chaque chef de service !



Vouloir développer un nouveau dispositif individuel à moyens financiers constants ou en diminution, c'est s'attaquer au droit collectif de chaque agent public d'accéder à la formation !

Avec  
**FORCE OUVRIERE :**

- **Revendiquons** une feuille de route ministérielle de formation professionnelle répondant aux besoins pérennes pour porter les politiques de nos ministères,
- **Exigeons** la prise en compte des besoins de l'ensemble des services et établissements, là où ces derniers sont bien souvent oubliés,
- **Défendons** les besoins spécifiques liés aux missions de nos ministère (technicité, ensembler, postures très variées, compétences juridiques ciblées...) pour défendre la particularité et les moyens de nos centres de formation et de nos écoles,
- **Défendons** les formations statutaires, de prise de poste et les réseaux métiers, largement affaiblis ces dernières années,
- Concernant le numérique, **exigeons** que tous les moyens soient mis en œuvre (matériels, réseaux et formation) pour qu'aucun agent public ne soit laissé sur le bord du chemin...et poussé vers la sortie pour « non-adaptabilité » !
- Face à la diversification des outils et supports, **défendons** la valeur du présentiel dans le processus pédagogique et la création de réseaux professionnels,
- **Opposons-nous** au développement de l'individualisation de la formation professionnelle via le CPF

Sans ministères techniques, plus d'écoles ni de centres de formation... et inversement !!

Pour en savoir plus sur l'action de FO:  
Rubrique **Formation Professionnelle**  
sur notre site internet

RÉSISTER,  
REVENDIQUER,  
RECONQUER !!!

LE 6 DÉCEMBRE 2018  
JE VOTE FORCE OUVRIÈRE !!!  
<https://elections.feets-fo.fr/>